



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Pôle Arrêtés

23/AR103

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 20 JUIL. 2023

23/AR103 DELEGATION PROVISoire DE SIGNATURE A MONSIEUR ROBERT CAVANNA, 1ER ADJOINT AU MAIRE POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « 4ème : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 03 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU la délibération n° 2023/362/S du 03 mai 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté 23/AR53 du 03 mai 2023 portant délégation de signature aux Adjointes au Maire pour les marchés et accords-cadres,

VU l'arrêté 23/AR42 du 03 mai 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent BONNET, 13^{ème} Adjoint au Maire, dans le domaine de compétence Sport / Santé / Bien-Etre et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ce domaine,

ATTENDU que Monsieur Laurent BONNET, 13^{ème} Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 14 août 2023 au 18 août 2023 inclus,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un Adjoint au Maire durant cette période,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire, durant la période du 14 août 2023 au 18 août 2023 inclus, dans le domaine suivant :

- SPORT / SANTE / BIEN-ETRE

pour signer :

- Tous les actes, décisions et pièces et courriers liés à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, passés selon la procédure adaptée ou passés selon la procédure des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour un montant inférieur à 25 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : certificats administratifs, modifications de contrat (avenants à la double condition qu'ils soient < à 50% du montant initial du marché et que le montant total du marché après modification ne dépasse pas le seuil de procédure appliquée initialement), ordres de services, bons de commande, sous-

traitants, exemplaires uniques, reconductions y compris résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

ARTICLE 2 :

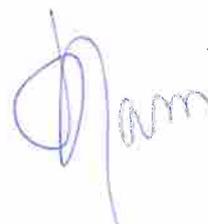
Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire et Monsieur Laurent BONNET, 13^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 10 juillet 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

